



# Assemblée générale

Distr. générale  
1er septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 37 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet**

## **Vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation »**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Sur la recommandation du Sommet mondial pour le développement social, l'Assemblée générale a décidé en 1995 de tenir une session extraordinaire en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et arrêter de nouvelles initiatives en faveur du développement social. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » a eu lieu à l'Office des Nations Unies à Genève du 26 au 30 juin 2000.

L'Assemblée générale a adopté un document final intitulé « Nouvelles initiatives de développement social » qui consiste en une déclaration politique réaffirmant la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social adoptés à Copenhague; un examen et une évaluation de la suite donnée au Sommet; et des propositions de nouvelles initiatives de développement social.

---

\* A/55/159 et Corr.1 et 2.

\*\* La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ayant eu lieu du 26 au 30 juin 2000, le présent rapport n'a pu être achevé pour le 5 juillet.

Le présent rapport, établi conformément à la résolution 54/23 de l'Assemblée générale, comporte trois sections et une annexe. La section I fait la genèse de la session extraordinaire et indique comment celle-ci s'est déroulée; la section II comporte une analyse du document final, l'accent étant mis sur les initiatives nouvelles les plus importantes adoptées à la session extraordinaire; et la section III expose les nouvelles mesures devant être prises par des organes intergouvernementaux et le système des Nations Unies pour donner suite au Sommet. L'annexe récapitule les initiatives nouvelles.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–9	4
II. Document final intitulé « Nouvelles initiatives de développement social » . . . . .	10–60	5
A. Contexte . . . . .	12–17	5
B. Rôle des gouvernements . . . . .	18–20	6
C. Politiques économiques et sociales . . . . .	21–24	7
D. Stabilité financière et architecture financière internationale . . . . .	25–26	8
E. Élimination de la pauvreté . . . . .	27–29	9
F. Emploi . . . . .	30–35	9
G. Intégration sociale . . . . .	36–38	10
H. Parité entre les sexes . . . . .	39–40	11
I. Accès universel à la santé et à l'éducation . . . . .	41–47	11
J. Intégration accrue des pays en développement, de l'Afrique, des pays les moins avancés et des pays en transition dans une économie de plus en plus mondialisée . . . . .	48–52	12
K. Dette . . . . .	53–54	13
L. Ressources affectées au développement social . . . . .	55–60	14
III. Conclusion : nouvelles mesures . . . . .	61–66	15
Annexe		
Vue d'ensemble des nouvelles mesures . . . . .		17

## I. Introduction

1. Sur la recommandation du Sommet mondial pour le développement social, l'Assemblée générale a décidé en 1995 de procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et pour arrêter des initiatives nouvelles afin de rendre celles-ci plus efficaces.

2. L'Assemblée générale dans sa résolution 53/28 du 19 novembre 1998 s'est félicité de l'offre du Gouvernement suisse d'accueillir la session extraordinaire à Genève. La vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 26 au 30 juin 2000.

3. Ont participé à la session extraordinaire près de 2 000 membres de délégations de 178 pays, 1 200 personnes représentant 500 organisations non gouvernementales, 420 membres des médias, ainsi que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système, des fonctionnaires locaux, des agents de sécurité locaux et des volontaires. Ont aussi pris part à la session les représentants de 56 organisations intergouvernementales.

4. Le débat général s'est déroulé au cours de 10 séances plénières réparties sur cinq jours au cours desquels ont été passés en revue les progrès réalisés dans la concrétisation des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social en 1995. Cent quatre-vingt-trois orateurs au total ont pris la parole, soit 163 représentants de gouvernement, 11 observateurs et 9 représentants d'organisations non gouvernementales. Les intervenants ont reconnu que les progrès avaient été très inégaux et que de nouvelles initiatives concertées étaient nécessaires. Les défis de la globalisation et les possibilités offertes par celle-ci, la charge de la dette, la nécessité d'un environnement économique, politique et juridique favorable au développement social et la baisse de l'aide publique au développement sont des thèmes qui sont revenus dans les déclarations faites en séance plénière. On a aussi noté que l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années avait montré que le développement durable n'était pas possible sans l'intégration des politiques économiques et sociales.

5. Plusieurs initiatives ont été annoncées pendant le débat général. Un pays a fait savoir qu'il verserait une contribution au Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres très endettés et un autre qu'il avait pris une loi annulant la dette de certains pays en développement et les intérêts dus par d'autres. Un pays a annoncé qu'il avait annulé en partie, ou même en totalité, la dette de pays pauvres très endettés et qu'il allait contribuer à hauteur de 200 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale. Deux pays ont fait savoir qu'ils s'étaient fixé pour objectif de faire passer leur aide publique au développement de 0,9 à 1 % de leur produit intérieur brut (PIB) et un autre a annoncé une contribution de près de 175 millions de dollars des États-Unis pour des projets d'éducation et de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida). D'autres ont confirmé qu'ils étaient résolus à atteindre prochainement l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB). Un gouvernement s'est engagé à apporter une aide d'un montant de 245 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2000-2001 pour aider à améliorer les systèmes institutionnels et réglementaires dans les pays en développement. Un autre gouvernement a alloué 150 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à d'autres organisations internationales pour des programmes-cadres visant à réduire la pauvreté et à réaliser d'autres objectifs fixés à Copenhague. On a aussi demandé la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2002-2003, d'une grande conférence régionale de haut niveau qui serait consacrée aux problèmes de développement social des pays à économie en transition.

6. Parallèlement à la plénière, s'est réuni un comité ad hoc plénier devant lequel des déclarations ont été faites par des représentants des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que de 30 organisations non gouvernementales. Se sont aussi réunis trois groupes de travail du Président rassemblant divers acteurs sociaux. Les thèmes abordés ont été les suivants : un environnement propice au développement social et l'affectation de ressources à cette fin ; la promotion du plein emploi ; et l'intégration sociale (des services sociaux de base pour tous).

7. Parallèlement à la session extraordinaire, le Gouvernement suisse a organisé le forum Genève 2000 : la prochaine étape du développement social, au cours duquel divers acteurs sociaux ont partagé des données d'expérience, fourni des exemples de pratiques satisfaisantes, examiné les obstacles rencontrés et les moyens de les surmonter ainsi que de nouveaux moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation des objectifs du développement social. Dans le cadre du forum, ont eu lieu près de 150 tables rondes, débats, conférences, expositions et présentations multimédias. Outre les participants à la session extraordinaire, plus de 4 000 personnes ont été accréditées pour prendre part au Forum.

8. Le document final intitulé « Nouvelles initiatives de développement social » a été adopté par consensus à la fin de la session extraordinaire. Son texte figure dans le rapport du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-24/8/Rev.1), chap. III, annexe.

9. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 54/23 de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-cinquième session, sur la session extraordinaire au titre de la question intitulée « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale s'y rapportant ».

## **II. Document final intitulé « Nouvelles initiatives de développement social »**

10. La session extraordinaire a adopté un document final en trois parties qui avait été négocié au cours de deux sessions de fond du Comité préparatoire tenues en mai 1999 et en avril 2000 et de réunions intersessions tenues en septembre 1999 et en juin 2000 sous la présidence de l'Ambassadeur Cristian Maquieira du Chili. Le document final comprend a) une brève déclaration politique réaffirmant la Déclaration sur le développement social<sup>1</sup> et le Programme d'action<sup>2</sup> adoptés à Copenhague par le Sommet mondial pour le développement social; b) un examen et une évaluation de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social; et c) des propositions d'intervention et initiati-

ves nouvelles de développement social visant à donner suite aux engagements pris lors du Sommet.

11. À la session extraordinaire, la communauté internationale s'est de nouveau engagée avec encore plus de fermeté à éliminer la pauvreté, promouvoir le plein emploi productif et favoriser l'intégration sociale aux fins de la mise en place de sociétés stables, sûres et justes pour tous. Fondé sur la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, le document final fixe le cadre d'une action nationale et internationale concertée en vue de promouvoir la réalisation dans un proche avenir d'un développement social juste et équitable et esquisse les mesures à prendre par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que de larges segments de la société, notamment la société civile et le secteur privé.

### **A. Contexte**

12. La session extraordinaire a eu lieu dans le contexte d'une avancée rapide du processus de mondialisation de l'économie, entraîné par les forces du marché et l'évolution technologique qui a ouvert des possibilités sans précédent en matière de développement social mais aussi posé de nouveaux problèmes. Le progrès technique, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications, a eu pour effet de relier et de rapprocher toutes les parties du monde, ce qui a révolutionné la pratique du commerce et profondément modifié les interactions sociales. La déréglementation interne et la libéralisation des contrôles externes de capitaux ont accru de façon phénoménale le volume et la vitesse des flux de capitaux sur le plan mondial, des investissements étrangers directs aux dépôts bancaires à court terme. La concurrence a stimulé la réorganisation des réseaux de production et a suscité une vague de fusions et de rachats qui a entraîné une restructuration des sociétés à l'échelle mondiale. Ces évolutions reflètent une division internationale du travail accrue, les sociétés multinationales voulant réaliser au maximum des économies d'échelle et recherchant les avantages comparatifs, une couverture mondiale et la flexibilité. Les entreprises multinationales sont de plus en plus grandes et de plus en plus puissantes. Au cours des deux dernières décennies, les échanges internationaux de biens et de services se sont considérablement développés, et à un rythme beaucoup plus soutenu que la consommation et

les revenus nationaux, au cours des deux dernières décennies, notamment les échanges de services tels que les services bancaires, les télécommunications et même l'éducation et la culture. De nouveaux médias, tels que la télévision par satellite, ont contribué à la mondialisation en propageant la société de consommation à travers les frontières.

13. Toutes ces évolutions ont démontré le dynamisme de l'économie de marché moderne. Elles se sont accompagnées, d'une part, d'un affaiblissement de la capacité des gouvernements, de la communauté internationale et des communautés locales à maîtriser ou gérer les influences et forces mondiales dans l'intérêt de tous et, d'autre part, d'une asymétrie dans la répartition des avantages qui a encore aggravé les inégalités entre les nations. Les décisions de politique générale ont joué dans la mondialisation, tant dans ses aspects positifs que négatifs, un rôle au moins aussi important que les forces du marché et la logique des nouvelles technologies elles-mêmes.

14. Pour les participants au Sommet, la mondialisation ouvrait de nouvelles perspectives de croissance économique et de développement soutenu de l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement. Ils ont toutefois aussi reconnu que les bouleversements que connaît actuellement l'économie mondiale changeaient de fond en comble les paramètres du développement social dans tous les pays et s'accompagnaient d'une progression de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale et d'autres menaces pour le bien-être de l'humanité, telles que celles pesant sur les écosystèmes.

15. La section II du document final contient une évaluation détaillée – qui donne à réfléchir – des incidences de la mondialisation dans de nombreux domaines, même si elle admet ses effets positifs dans d'autres. Elle reconnaît que « la mondialisation et l'interdépendance se sont accélérées et ont souvent mis à rude épreuve la capacité des gouvernements et de la communauté internationale à les gérer pour le bien de tous » et que « les schémas actuels de la mondialisation ont contribué à susciter un sentiment d'insécurité au fur et à mesure que certains pays, en particulier des pays en développement, se sont trouvés en marge de l'économie mondiale ». L'interdépendance croissante des nations fait en outre que « les chocs économiques se répercutent à travers les frontières nationales » et a accru les inégalités.

16. La déclaration politique note que « la mondialisation et les avancées rapides et incessantes des technologies offrent des possibilités sans précédent de promouvoir le développement économique et social. Mais elles soulèvent encore de graves difficultés : généralisation des crises financières, insécurité, pauvreté, exclusion et inégalités au sein de chaque société ». Elle souligne que « aussi longtemps que toutes les nations ne connaîtront pas les bienfaits du développement économique et social, un nombre croissant de peuples, de pays – et même des régions entières – demeureront marginalisés ». Elle ajoute que « le développement social nécessite non seulement une activité économique mais aussi une réduction des inégalités dans la répartition des richesses et une répartition plus équitable des retombées de la croissance économique au sein des nations et entre elles... ».

17. Sur cette toile de fond, on peut faire ressortir un certain nombre de mesures conceptuelles, analytiques et touchant les programmes reflétant une meilleure compréhension des forces sociales, économiques et politiques qui accompagnent la mondialisation ou considérées comme constituant la mondialisation, qui ont évolué et sont devenues plus apparentes depuis le Sommet, ainsi que la volonté de relever certains des défis que pose au développement social l'économie de marché moderne de plus en plus mondialisée. La section III du document final expose donc un certain nombre de mandats confiés au système des Nations Unies pour donner suite au Sommet mondial du développement social et à la session extraordinaire. Certaines des « initiatives nouvelles » sont destinées à tels ou tels organes intergouvernementaux (en particulier le Conseil économique et social et la Commission du développement social) ou organisations, mais la majorité d'entre elles sont de nature générale et concernent les activités de toutes les entités du système des Nations Unies qui s'occupent du développement social. Sont récapitulées ci-après les initiatives nouvelles les plus importantes adoptées à la session extraordinaire qui appellent des mesures de la part du système des Nations Unies. Les initiatives nouvelles sont passées en revue en annexe.

## B. Rôle des gouvernements

18. La section II du document final consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague re-

connaît que les États Membres ont pris un certain nombre de mesures pour renforcer leurs capacités en vue d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Toutefois, les années qui se sont écoulées depuis le Sommet ont également été marquées par des limitations croissantes de la capacité d'action des pouvoirs publics. Dans certains pays, l'accroissement des difficultés, notamment d'ordre budgétaire et politique, auxquelles se heurtent les gouvernements a entraîné une réduction des programmes et des activités de l'État.

19. Parallèlement, la section II reconnaît que l'État a un rôle important à jouer dans la fourniture des services sociaux, mais note que, dans plusieurs pays, il n'est plus le prestataire exclusif de services sociaux, mais plutôt le facilitateur d'un environnement général propice au développement social, et il a des responsabilités accrues afin d'assurer que les prestations et l'accès à des services sociaux de qualité soient équitables; à cause de cette évolution, il est devenu de plus en plus nécessaire d'avoir des institutions publiques plus solides qui constituent un cadre efficace pour assurer la fourniture équitable de services sociaux de base pour tous. Notant que dans plusieurs pays, les modalités de financement de la protection sociale dépendent de moins en moins d'une couverture universelle assurée par les fonds publics et de plus en plus d'une assistance ciblée et fondée sur les revenus et que, dans certains pays, le principe de la fourniture universelle et gratuite de services comme les soins de santé, l'éducation et l'approvisionnement en eau a été remplacé par des redevances d'usage et la privatisation ainsi que par la fourniture de services sociaux plus ciblés, la section II du document final reconnaît également qu'un secteur public efficace et responsable est vital pour assurer la fourniture des services sociaux.

20. La section III du document final réaffirme le rôle essentiel qui incombe aux pouvoirs publics pour promouvoir un développement durable à visage humain grâce à des interventions tendant à développer et à préserver le renforcement de l'égalité et de l'équité, y compris l'égalité entre les sexes; des marchés qui fonctionnent efficacement, dans le respect d'un ensemble de valeurs morales; les politiques d'élimination de la pauvreté et d'expansion de l'emploi productif; l'accès universel et équitable aux services sociaux de base; la protection sociale et un soutien en faveur des groupes désavantagés et vulnérables. Cela se traduit par la prise par les gouvernements, aux niveaux natio-

nal et international, de mesures plus concrètes en vue de la réalisation d'un certain nombre d'objectifs sociaux.

### C. Politiques économiques et sociales

21. Le document final fait, de diverses façons complémentaires, évoluer le débat actuel sur le rapport entre les politiques sociales et le développement économique dans le sens d'une plus grande intégration des politiques économiques reposant sur les lois du marché et du développement social. La déclaration politique relève le lien entre le développement social et un environnement propice et note qu'on est de plus en plus conscient de l'effet bénéfique de politiques sociales bien conçues sur le développement économique et social. La section III comporte un certain nombre d'initiatives allant dans le sens d'un lien plus étroit entre les politiques économiques et sociales, sinon dans celui de leur intégration. Certaines d'entre elles visent à faire en sorte que les objectifs de croissance de l'emploi et de réduction de la pauvreté notamment soient pris en compte et complètement intégrés dans les politiques macroéconomiques et à réévaluer ces dernières en vue de créer davantage d'emplois et de réduire la pauvreté. Un appel est lancé en faveur de l'intégration des politiques à tous les niveaux, y compris les politiques économiques et budgétaires, du renforcement des capacités et de l'accord d'un rang prioritaire aux investissements dans l'enseignement et la santé, la protection sociale et les services sociaux de base, afin d'aider les populations qui vivent dans la pauvreté.

22. D'autres paragraphes demandent l'adoption du principe de l'intégration sociale aux côtés des aspects économiques dans la conception des programmes d'ajustement structurel et de réforme et une approche intégrée du développement durable à visage humain. Ont le même effet un certain nombre de propositions visant à intégrer les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du développement social dans les programmes d'ajustement, à concevoir des politiques économiques propres à assurer un accès renforcé et équitable aux revenus et aux ressources, et à protéger les dépenses sociales de base des compressions budgétaires. Il est également question du renforcement des interactions positives entre les politiques environnementales, économiques et sociales, de la prise en compte coordonnée et simultanée de cet objectif dans le processus de formulation des politiques, et de la

mise au point de définitions de la productivité et de l'efficacité qui fassent entrer en ligne de compte le coût social et économique du chômage et de la pauvreté. De plus, un certain nombre d'initiatives visent à prévoir et à suivre l'impact social des politiques économiques, ce qui constitue une forme de prévention.

23. L'objectif d'une plus grande cohérence entre les politiques économiques et sociales s'étend aux stratégies et programmes nationaux et internationaux de lutte contre la pauvreté à tous les niveaux. On compte aussi un certain nombre d'autres initiatives visant à protéger les dépenses, les services et les systèmes sociaux en période de crise ou de transition qui contribuent également à arrêter un « plancher » social qui devrait être intégré dans la gestion économique. La proposition concernant l'échange et le partage des données d'expérience nationales et de meilleures pratiques en matière de développement social va dans le même sens. Reconnaissant que, pour des motifs liés au développement social, certaines limites doivent être mises au libre fonctionnement des marchés, le document final réaffirme que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les marchés fonctionnent efficacement dans le cadre de valeurs morales.

24. Avec pour toile de fond le thème de l'intégration des objectifs sociaux dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui revient dans tout le document final, les participants à la session extraordinaire se sont mis d'accord sur plusieurs initiatives relevant de chacun des 10 engagements qui concernent des questions telles que l'élimination de la pauvreté, l'emploi, les crises financières, une plus grande intégration des pays en développement, l'Afrique et les pays les moins avancés et les pays à économie en transition dans l'économie mondiale moderne, l'accroissement des ressources et la mise à profit de ressources nouvelles, l'accès universel aux services sociaux de base, la démarginalisation des pauvres et des femmes, la participation et la prestation de services sociaux aux nécessiteux, la gouvernance et l'efficacité, l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et l'égalité, les problèmes de santé qui frappent tout particulièrement les pays en développement, notamment le VIH/sida, les aspects commerciaux de la médecine moderne, et le rôle des pouvoirs publics dans une économie mondiale reposant sur les lois du marché.

## **D. Stabilité financière et architecture financière internationale**

25. Alors que la crise financière asiatique est encore toute fraîche, le document final préconise un certain nombre de mesures propres à favoriser la stabilité financière et à réduire les effets négatifs des turbulences financières internationales sur le développement économique et social. Parmi les mesures visant à atteindre cet objectif, on peut citer l'amélioration de la transparence des flux financiers, la mise au point de cadres réglementaires et le renforcement et l'application des cadres existants à l'effet de suivre les opérations et de réduire l'instabilité des flux de capitaux à court terme grâce à de meilleures capacités de prévention et d'alerte rapide, et la prise en considération d'un moratoire sur la dette. À ces mesures, il faut ajouter les suivantes : la consolidation des capacités institutionnelles nationales et internationales, l'amélioration de la coordination intergouvernementale régionale dans les domaines économique, financier et social, le développement de marchés de capitaux nationaux par le biais de l'assistance technique, la protection des services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, en cas de crise financière internationale, et l'amélioration des consultations nationales avec la société civile pour la formulation des politiques économiques. Les gouvernements, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres acteurs sont invités à veiller à ce que les programmes d'ajustement mis en place pour faire face à des crises économiques n'aboutissent pas à une réduction de l'activité économique ou à des coupes dans les dépenses sociales. Le document final demande également que l'on continue à entreprendre un large éventail de réformes en vue de créer un système financier international renforcé plus stable, « en permettant à ce dernier de répondre de façon plus efficace et en temps voulu aux nouveaux défis que pose le développement ».

26. D'autres paragraphes parlent d'une participation plus effective des pays en développement et des pays à économie en transition au processus international de prise de décisions économiques, de la transparence et de la responsabilité des institutions financières internationales qui devraient faire une place centrale au développement social, de la transparence et de la responsabilité des gouvernements et des institutions financières internationales qui devraient appliquer des programmes d'ajustement structurel plus efficaces et mieux réaliser les objectifs du développement social, ainsi que de



l'amélioration du partage de l'information et de la coordination entre le Conseil économique et social et les organisations compétentes du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods.

## E. Élimination de la pauvreté

27. La session extraordinaire a pris note de l'attention accrue accordée à l'élimination de la pauvreté aux niveaux national et international, mais a constaté que la lutte contre la pauvreté avait enregistré des résultats contrastés. Dans bon nombre de pays, la pauvreté s'est accrue et les services sociaux de base se sont détériorés si bien que des pans entiers de la société n'y ont plus accès. La pénurie de ressources, l'insuffisance du développement économique et, dans la plupart des cas, la dégradation des termes de l'échange ainsi que de piètres infrastructures et des systèmes administratifs inefficaces compromettent les mesures prises pour éliminer la pauvreté. Parmi les autres obstacles à l'élimination de la pauvreté, on peut citer les changements démographiques, l'accès inégal aux services sociaux de base, le manque d'accès à un enseignement de qualité, l'accès réduit des filles à l'éducation et, en particulier, la féminisation de la pauvreté.

28. Trois initiatives relevant de l'engagement 2 de la section III du document final sont particulièrement intéressantes. En premier lieu, en vue de l'élimination de la pauvreté, les participants à la session extraordinaire sont convenus qu'il fallait réaliser un consensus avec toutes les parties intéressées à tous les niveaux sur les politiques et stratégies à adopter pour réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population vivant dans un état de pauvreté extrême. Les efforts en vue de parvenir à cet objectif seront le fait de toutes les composantes du système des Nations Unies et constitueront l'un des principaux axes de l'action que le Conseil économique et social est invité à entreprendre pour consolider les interventions et initiatives existantes, y compris celles exposées dans le document final, en vue de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté. Des discussions à ce sujet sont en cours entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le PNUD et d'autres entités du système des Nations Unies. Le renforcement du mandat et du rôle du Conseil face aux nombreux programmes et campagnes concernant la pauvreté sont particulièrement importants. En deuxième lieu, le document final demande l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de

croissance économique durable favorables aux pauvres qui permettent à ces derniers d'améliorer leurs conditions de vie, notamment en leur facilitant l'accès aux moyens de production et au microcrédit, et grâce à la mise en place de programmes visant à améliorer la productivité, les connaissances, les compétences et les capacités. En troisième lieu, il demande des stratégies nationales globales d'élimination de la pauvreté qui intègrent les politiques à tous les niveaux, notamment dans les domaines économique et budgétaire, et pour ce qui est du renforcement des capacités et de la création d'institutions, et qui donnent la priorité aux investissements dans l'éducation et la santé, la protection sociale et les services sociaux de base.

29. Sont exposés dans le document final les éléments d'une stratégie de croissance favorable aux pauvres qui associe les traits dynamiques du marché et l'aptitude des pauvres à en tirer profit grâce à leur autonomisation, en particulier celle des femmes, à l'accès aux moyens de production, à la création d'emplois, par le biais notamment de politiques favorisant le travail indépendant, les petites et moyennes entreprises et les coopératives, l'accès au microcrédit, le développement agricole et rural, l'accès de tous aux services sociaux de base, la mise en place de systèmes de santé favorables aux pauvres, le renforcement de la sécurité alimentaire, etc. Bien que l'accent soit mis sur les actions et les stratégies nationales d'élimination de la pauvreté, le lien entre les actions nationales et un environnement international porteur apparaît en filigrane dans la référence à la réalisation d'un consensus avec toutes les parties intéressées à tous les niveaux en vue d'atteindre l'objectif de la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de la population vivant dans la pauvreté, et à la nécessité d'assurer la cohérence des stratégies et programmes nationaux et internationaux de lutte contre la pauvreté à tous les niveaux.

## F. Emploi

30. La nécessité de concilier des politiques économiques qui sont orientées vers le marché et mettent l'accent sur la souplesse du marché du travail avec les préoccupations sociales trouve un écho dans l'appel lancé pour que l'on réévalue, quand il y a lieu, les politiques macroéconomiques en vue de créer davantage d'emplois et de réduire le niveau de pauvreté tout en s'efforçant de contenir l'inflation. Le document final souligne l'interaction de ces politiques à l'ère de la

mondialisation en ce qu'il reconnaît qu'une stratégie internationale cohérente et coordonnée doit être élaborée en matière d'emploi et, à cet égard, appuie la tenue en 2001 d'une conférence mondiale sur l'emploi organisée par l'OIT. Celle-ci est également invitée à faciliter la mise en commun coordonnée des meilleures pratiques adoptées dans le cadre des politiques de l'emploi.

31. Une autre série d'initiatives tient compte de la nécessité d'accroître les possibilités d'emploi productif, y compris de travail indépendant, en investissant dans la mise en valeur des ressources humaines, la création d'entreprises et une meilleure aptitude à l'emploi, notamment grâce à l'éducation, à la formation professionnelle et à la formation de cadres, compte tenu des problèmes spécifiques d'emploi chez les jeunes, les travailleurs âgés, les personnes handicapées, les parents uniques et les chômeurs de longue durée, et surtout les femmes. Parmi les possibilités de formation et d'emploi qui doivent retenir spécialement l'attention, on doit citer d'une part celles qu'offrent les petites et moyennes entreprises et d'autre part celles qui résultent de la maîtrise des nouvelles technologies, maîtrise indispensable si l'on veut répondre à la demande d'un marché du travail en rapide évolution et si l'on veut pouvoir participer activement à une économie fondée sur les connaissances. Les organisations d'employeurs et de travailleurs, le secteur privé et la société civile ont tous un rôle à jouer dans la formation et dans le placement.

32. Un certain nombre d'initiatives portent sur le secteur non structuré; l'une d'elles envisage la possibilité d'organiser en 2002, sous l'égide de l'OIT, une manifestation de grande ampleur concernant ce secteur. L'OIT est invitée à aider les gouvernements à faire bénéficier les travailleurs de ce secteur des droits reconnus par la loi, de la protection sociale et de l'accès au crédit et à améliorer la couverture sociale des personnes exerçant des formes d'emploi souples. Le document final invite aussi à améliorer la collecte et l'analyse des données de base sur l'emploi, notamment en ce qui concerne le secteur non structuré, l'agriculture et les services ainsi que les nouvelles formes d'emploi et à étudier les méthodes permettant de mesurer le travail non rémunéré.

33. L'une des initiatives préconise que l'on mette en commun les meilleures pratiques relatives aux systèmes de protection sociale et notamment que l'on recherche les moyens d'élargir la protection aux person-

nes vulnérables, sans protection et non assurées, en faisant appel à l'assistance technique de l'OIT et d'autres institutions internationales compétentes, et que l'on mette au point de nouveaux mécanismes pour garantir la viabilité de ces systèmes eu égard au vieillissement de la population et à l'augmentation du chômage.

34. Il est réaffirmé dans plusieurs des paragraphes regroupés sous l'« engagement 3 » relatif à l'emploi qu'il convient de soutenir les instruments et programmes existants qui traitent des droits fondamentaux des travailleurs et des questions liées à la qualité du travail. Il s'agit notamment de ratifier et d'appliquer les conventions de l'OIT sur les droits fondamentaux des travailleurs, les droits des mineurs, des femmes, des jeunes, des handicapés, des migrants et des populations autochtones; sont également cités la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la campagne mondiale pour l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants, la Convention No 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et le programme de l'OIT sur un travail décent, le salaire minimal et la protection sociale ainsi que sur les questions relatives à la santé et à la sécurité dans le travail.

35. La notion de « responsabilité sociale de l'entreprise » et l'appel adressé au secteur privé, dans le cadre de l'« engagement » sur l'emploi, pour qu'il respecte les droits fondamentaux des travailleurs montrent bien la responsabilité qui incombe à ce secteur dans la réalisation des objectifs d'ordre social. On considère qu'une politique économique, sociale et juridique assurant la justice et la stabilité est essentielle si l'on veut que, par ses initiatives, le secteur privé appuie les objectifs fixés pour le Sommet.

## G. Intégration sociale

36. En ce qui concerne l'intégration sociale, l'accent est mis sur la nécessité de relever le défi de l'exclusion; à cet effet, il convient de responsabiliser, en les faisant participer plus largement à la prise de décisions et à la prestation de services, les pauvres, les femmes, les travailleurs, les groupes défavorisés et vulnérables et de faire bénéficier de services sociaux des groupes ayant des besoins spéciaux, en particulier les personnes âgées, les autochtones, les handicapés et les migrants. La société civile, les médias, la famille et

le bénévolat ont aussi un rôle à jouer dans l'élimination de la discrimination raciale et des autres formes d'intolérance.

37. Pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui doit se tenir en Espagne en 2002, il a été décidé que l'on échangerait des vues et des informations sur les expériences nationales et les meilleures pratiques suivies en ce qui concerne la formulation et la mise en oeuvre de politiques et de programmes sur le vieillissement et que l'on appuierait les travaux de recherche sur la situation actuelle des personnes âgées, et celle qui sera plus tard la leur, notamment dans les pays en développement.

38. Dans le domaine de la prévention, de la solution et de la gestion des conflits, il est envisagé de renforcer l'efficacité des organismes et des mécanismes oeuvrant à la prévention et au règlement pacifique des conflits, notamment en s'attaquant à leurs causes et à leurs conséquences sociales, et de renforcer la capacité qu'ont les organes compétents des Nations Unies d'encourager l'intégration sociale dans leurs stratégies et activités visant au relèvement après les conflits, pour ce qui est en particulier du traitement post-traumatique. Une autre décision prône l'examen des mesures destinées à atténuer les effets sociaux et humanitaires des sanctions. Enfin, les questions concernant la corruption, la criminalité transnationale organisée et la toxicomanie doivent également être abordées.

## H. Parité entre les sexes

39. Le document final invite la communauté internationale à prendre pleinement en compte et à mettre en oeuvre les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Il préconise une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en oeuvre des nouvelles initiatives proposées dans le cadre de chacun des « engagements » pris au Sommet mondial et recommande aux gouvernements et aux organisations internationales d'entreprendre des programmes d'action positive et préférentielle et de démarginalisation.

40. Le thème de la démarginalisation des femmes a été traité de façon relativement détaillée, les objectifs étant d'éliminer d'ici à 2005 le déséquilibre entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et se-

condaire, de garantir l'accès à l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et universel pour les enfants des deux sexes d'ici à 2015 et d'améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, en particulier chez les femmes. Un appel est également lancé pour que l'on accroisse la part des femmes sur le marché du travail dans des conditions d'égalité et de non-discrimination, pour que l'on fasse de la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles une priorité de la politique sanitaire, pour que l'on élimine toutes les formes de violence à l'égard des femmes et pour que l'on augmente le nombre de femmes et de jeunes filles ayant accès à l'éducation à tous les niveaux et sous toutes ses formes. On insiste également sur la nécessité de disposer d'analyses tenant compte du facteur sexe, de données ventilées par sexe et d'évaluations sexospécifiques.

## I. Accès universel à la santé et à l'éducation

41. Le document final considère que les gouvernements sont responsables au premier chef de la mise en place de services sociaux de base accessibles à tous et de la mise au point de systèmes de santé et d'éducation viables et axés sur les besoins des pauvres. S'agissant d'éducation, le document réaffirme avec vigueur le Cadre d'action de Dakar relatif à l'éducation pour tous<sup>3</sup>, adopté au Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar du 26 au 28 avril 2000, et réitère l'engagement pris à cet égard. Il ne dissimule pas que, si l'on veut parvenir à l'éducation pour tous, cela nécessitera un effort financier supplémentaire, une aide au développement accrue et un allègement de la dette de l'ordre de 8 milliards de dollars par an et que de nouveaux engagements financiers devront être pris tant par les gouvernements nationaux que par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Il encourage également l'adoption de nouvelles mesures au niveau international, y compris la proclamation d'une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, afin de soutenir les efforts nationaux visant à assurer à tous l'accès à l'éducation de base et aux soins de santé primaires d'ici à 2015.

42. Une autre initiative importante consiste à soutenir et à aider les pays en développement et les autres pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités pour ce qui est de l'enseignement secondaire et supérieur et de la

formation aux compétences et technologies nécessaires à une participation active à l'économie mondiale moderne du savoir.

43. Reconnaissant que, dans le secteur de la santé, les services relevant exclusivement du marché risquent d'exclure les pauvres et les défavorisés des soins de qualité, le document propose que, le cas échéant, l'on envisage la possibilité de mettre en place des programmes communautaires d'assurance maladie sans but lucratif comme l'un des moyens d'aider les gouvernements à rendre les soins de santé primaires accessibles à tous.

44. Plusieurs initiatives insistent sur la nécessité de fournir les médicaments essentiels aux pays en développement à des prix abordables. L'une de ces propositions encourage tous les acteurs à adopter des mesures incitant les entreprises commerciales, notamment dans l'industrie pharmaceutique, à investir dans la recherche afin de trouver des remèdes d'un prix abordable à des maladies qui touchent particulièrement les populations des pays en développement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est invitée à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé en ce qui concerne la recherche sur la santé. Si le document note qu'il importe de protéger les droits de propriété intellectuelle pour favoriser une recherche – développement plus poussée dans le domaine des médicaments et une meilleure distribution de ceux-ci, il fait observer aussi que l'exercice de ces droits devrait profiter également aux producteurs et aux utilisateurs des connaissances techniques dans des conditions propices au bien-être social et économique. Il admet qu'il est loisible aux États Membres d'exercer librement, conformément aux lois nationales et aux accords internationaux auxquels ils ont adhéré, et sans restriction aucune, les options que leur offrent les accords internationaux pour protéger et améliorer l'accès aux médicaments essentiels qui peuvent sauver la vie.

45. Le document invite l'OMS à coopérer avec les gouvernements et les organisations internationales compétentes pour déterminer et analyser les conséquences sur le secteur pharmaceutique et sur la santé publique des accords commerciaux internationaux. L'OMS est en outre invitée, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organisations dont l'Organisation mondiale du commerce, à aider les gouvernements à renforcer leur capacité à analyser les conséquences que les accords commerciaux touchant

aux services de santé peuvent avoir du point de vue de l'équité en la matière et d'autres objectifs sociaux.

46. Compte tenu de l'étroite interdépendance entre la santé et d'autres domaines comme l'emploi, l'éducation et la politique macroéconomique, les organismes des Nations Unies sont invités à coopérer avec l'OMS afin d'intégrer la dimension santé à leurs politiques et programmes.

47. Un nombre important d'initiatives concerne le VIH/sida. Le document prône l'adoption de mesures multisectorielles sur le plan national pour protéger de l'infection par le VIH/sida, prévenir sa transmission et en traiter les conséquences. Les mesures suggérées consistent notamment à renforcer les services de santé, améliorer l'information et l'éducation, former les personnels de santé, prévenir la transmission mère enfant, analyser les aspects politiques, sociaux et économiques du VIH/sida et apporter un soutien social et éducatif aux groupes touchés. On encourage les 25 pays d'Afrique les plus touchés par le VIH/sida à se fixer les objectifs à atteindre dans des délais précis pour réduire les niveaux d'infection, par exemple réduire de 25 % le taux d'infection chez les jeunes d'ici à 2005. Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida est invité, en collaboration avec les organismes associés, à proposer une stratégie permettant d'atteindre ces objectifs.

## **J. Intégration accrue des pays en développement, de l'Afrique, des pays les moins avancés et des pays en transition dans une économie de plus en plus mondialisée**

48. La Déclaration politique considère que l'insécurité, les crises financières, la pauvreté, l'inégalité, l'exclusion et la marginalisation d'un nombre croissant de personnes dans tous les pays et même de régions entières constituent quelques-unes des difficultés auxquelles se heurte la mondialisation et elle constate que les pays en développement, en particulier les moins avancés, et certains pays en transition continuent à se heurter à d'énormes obstacles qui les empêchent de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale et d'y participer pleinement. La partie III du document présente un certain nombre de propositions concernant des interventions et des initiatives qui tien-

nent compte de la nécessité de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à faire face aux obstacles qui entravent leur participation à une économie toujours plus mondialisée.

49. Le moyen d'assurer cette participation accrue consiste essentiellement à renforcer les capacités dans des domaines divers – industrie, technologie, commerce, valorisation des ressources humaines – et à améliorer l'accès aux marchés internationaux et au système commercial multilatéral. Les mesures proposées consistent notamment à stimuler et à renforcer le processus d'industrialisation et la capacité de production dans les pays en développement; faciliter le transfert de la technologie, du savoir-faire, des connaissances et de l'information appropriés aux pays en développement et aux pays en transition, pour compléter par une coopération internationale les efforts qu'ils ont engagés dans ces domaines, élargir et améliorer l'accès des produits et des services des pays en développement et des pays en transition aux marchés internationaux grâce notamment à la réduction négociée des obstacles tarifaires et à l'élimination des obstacles non tarifaires; accélérer le processus menant à l'entrée de nouveaux pays à l'Organisation mondiale du commerce; faire bénéficier ces pays d'une assistance technique pour développer leur potentiel commercial et leur aptitude à participer davantage aux négociations commerciales internationales, y compris aux mécanismes de règlement des différends de l'OMC.

50. Plusieurs des interventions envisagent plus spécialement une participation accrue de l'Afrique et des pays les moins avancés au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale. Elles visent notamment à mettre en oeuvre des mesures appropriées d'allègement de la dette pouvant conduire à une solution durable du problème de l'endettement; encourager les initiatives bilatérales pouvant contribuer à la réalisation d'objectifs de développement nationaux; améliorer l'accès aux marchés, notamment grâce à l'admission en franchise et hors contingents de la totalité des produits originaires des pays les moins avancés; encourager des réformes économiques favorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté; aider les gouvernements à accroître leur capacité de production et leur compétitivité grâce à toute une série de politiques, de programmes et de mesures. Ces mesures consistent en particulier à diversifier l'agriculture et l'industrie; encourager les investissements nationaux et étrangers, notamment dans le domaine de la techno-

logie et celui des infrastructures essentielles; favoriser la création de fonds de capital-risque destinés à s'investir dans des secteurs appelés à un développement durable; appuyer les efforts tendant à mettre mieux en valeur les ressources humaines pour parvenir à une éducation de base de qualité pour tous, tout en continuant à investir dans l'enseignement secondaire et supérieur; améliorer la gestion du secteur de l'éducation et accroître le taux d'inscription dans les écoles; allouer des ressources supplémentaires au secteur de l'éducation et prendre des mesures pour encourager les Africains compétents à rester dans la région et à contribuer au développement de l'Afrique.

51. Une autre série d'initiatives concerne l'octroi, jugé nécessaire, à l'Afrique et aux pays les moins avancés de ressources supplémentaires à des conditions de faveur. Cela suppose notamment que la communauté internationale, y compris les fonds et programmes des Nations Unies, attribue des ressources à ces pays dans des conditions particulièrement favorables, les pays développés étant invités à tout faire pour atteindre l'objectif convenu qui est de consacrer de 0,15 à 0,20 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Selon une autre initiative, les gouvernements seraient encouragés à envisager la création d'un fonds mondial de solidarité pour contribuer à l'élimination de la pauvreté et promouvoir le développement social dans les régions les plus défavorisées du globe.

52. Un autre groupe de mesures porte sur la crise provoquée en Afrique par le VIH/sida et autres maladies transmissibles et infectieuses; ces mesures mettent l'accent sur une intervention multisectorielle, sur un plus large accès à une médication de qualité grâce à la fourniture de médicaments à des prix abordables, à un système de distribution et de livraison sûr et à la mise en place d'une politique énergique favorable aux médicaments génériques, sur l'attribution de ressources supplémentaires et sur l'appui qu'il convient d'apporter à la recherche-développement et à la formation dans les pays d'Afrique et les pays les moins avancés dans le domaine des vaccins, des médicaments et de la santé publique.

## K. Dette

53. En ce qui concerne l'allègement de la dette, les pays créanciers et les pays débiteurs ainsi que les institutions financières internationales sont invités à défi-

nir et à mettre en oeuvre des solutions durables aux problèmes que la dette extérieure et le service de la dette posent aux pays en développement. Le document encourage les institutions et pays créanciers à prendre des mesures afin de réaliser promptement des progrès vers un allègement de la dette plus rapide et plus important, comme le prévoit l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres fortement endettés et appuie le principe selon lequel les sommes économisées devraient être attribuées à la lutte contre la pauvreté et au développement social. Sur le plan bilatéral, les pays créanciers sont encouragés à prendre des dispositions pour alléger la dette des pays africains et des pays les moins avancés et à faire en sorte que cet allègement les aide à atteindre leurs objectifs nationaux de développement. En outre, une action concertée s'impose sur le plan national et international pour s'attaquer au problème que la dette pose aux pays en développement à faible ou à moyen revenu.

54. En ce qui concerne le financement public à des conditions de faveur, le document préconise une action internationale tendant à consentir des conditions très favorables pour le financement des programmes et des projets de développement social et demande que la coopération internationale se poursuive et notamment que soit réaffirmée la volonté de tout faire pour parvenir dès que possible à l'objectif convenu, et non encore atteint au niveau international, qui est de consacrer 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'ensemble de l'aide publique au développement.

## **L. Ressources affectées au développement social**

55. Comme de nombreux gouvernements, y compris dans les pays en développement, n'ont guère la possibilité de financer le développement social par la voie fiscale, vu la mobilité des capitaux, on s'est mis d'accord sur un certain nombre d'initiatives tendant au financement du développement social tant au niveau national qu'au niveau international et l'on envisage en particulier d'aider les gouvernements à arrêter des directives qui leur permettent de trouver dans le pays les recettes destinées au financement des services sociaux, de la protection sociale et des programmes sociaux.

56. Le document attache beaucoup d'importance aux questions touchant à l'efficacité et à la bonne gestion dans l'utilisation des ressources financières que les moyens actuels permettent de se procurer. C'est ainsi

qu'il préconise de restructurer les politiques de dépenses publiques pour les rendre plus rationnelles et plus transparentes; de réorienter les fonds publics vers le développement social par le jeu d'une réduction des dépenses militaires excessives; d'augmenter la rentabilité des dépenses sociales; d'améliorer l'efficacité de l'administration fiscale et de réduire l'évasion fiscale; de lutter contre la corruption passive et active, le blanchiment d'argent et le transfert illégal de fonds; de combattre le recours aux refuges fiscaux et l'évasion fiscale et d'accroître l'efficacité et le rendement des ressources destinées au développement social. Des préoccupations du même ordre valent aussi pour la prestation de services sociaux et l'utilisation de l'aide étrangère. Plusieurs propositions sur la mise au point de statistiques et d'indicateurs relatifs à la pauvreté, à l'emploi, aux femmes, à la santé et au développement social ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les ressources sont efficacement exploitées et utilisées au niveau national.

57. Un deuxième groupe de propositions envisage de multiplier les sources de recettes grâce à des investissements privés et à de nouvelles formes d'emprunt public et de faire activement participer la société civile à la prestation de services sociaux. Un troisième groupe d'initiatives porte sur la réforme de la fiscalité pour la rendre plus équitable, progressive et lui donner une assiette plus large. Un dernier groupe concerne les questions liées à l'allègement de la dette et à l'aide publique au développement.

58. Parmi les initiatives nationales qui sont proposées pour mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires, on peut citer l'élargissement de l'accès au microcrédit, la participation communautaire à l'aménagement et à l'entretien des infrastructures locales par le biais de mécanismes qui prévoient la passation de marchés par la communauté pour des travaux faisant appel à une main-d'oeuvre importante, l'amélioration des administrations fiscales nationales afin d'assurer un financement plus rationnel du développement social, la réduction de l'évasion fiscale et la prévention de la corruption passive et active, du blanchiment d'argent et du transfert illégal de fonds.

59. Sur le plan international, le document mentionne des actions à mener pour favoriser la coopération internationale en matière fiscale, examiner des moyens de soumettre à l'impôt les sociétés multinationales, combattre le recours aux refuges fiscaux, améliorer les mécanismes permettant de stabiliser les recettes tirées des

produits de base, prévenir l'évasion fiscale et accroître le flux de ressources financières, publiques et privées, destinées au développement social dans les pays en développement. Ces questions seront renvoyées au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

60. Le document prône également une analyse rigoureuse des sources de financement nouvelles et originales, tant publiques que privées, aux fins des programmes de développement social et d'élimination de la pauvreté. Un membre d'une délégation a indiqué, à la fin de la session, que cette analyse devait viser aussi l'impôt sur les transactions monétaires. Un groupe d'experts indépendants, chargé de préparer une étude rigoureuse et devant faire autorité, sera nommé pour donner suite à cette recommandation.

### III. Conclusion : nouvelles mesures

61. Les conclusions de la session extraordinaire sont l'aboutissement d'un effort global impliquant un large éventail d'acteurs pour donner effet au consensus réalisé à Copenhague en 1995. Il ressort de l'examen et de l'évaluation que les États Membres avaient pris des mesures tangibles en vue d'intégrer à leurs politiques nationales les objectifs de développement social figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. La société civile, le secteur privé et d'autres acteurs ont joué un rôle important dans la réalisation de ces objectifs ainsi que dans le processus préparatoire de la session extraordinaire tenue à Genève. Les organismes des Nations Unies ont de même intégré les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social dans leurs programmes et leurs activités opérationnelles et ont apporté une contribution importante aux travaux de Genève.

62. Le document intitulé « Nouvelles initiatives de développement social », issu de la session de Genève, développe et actualise le consensus de Copenhague et constitue de la part des États Membres une proclamation importante de la façon de promouvoir le développement à l'heure de la mondialisation, établissant ainsi un cadre global pour les activités ultérieures des gouvernements, de la société civile et de la communauté internationale.

63. Le document final de la session extraordinaire fixe un certain nombre de nouvelles mesures que doivent prendre les organes intergouvernementaux du

système des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, à savoir :

- Inviter le Conseil économique et social à regrouper les initiatives en cours et les mesures énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague, et à la faveur de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), ainsi que les recommandations figurant dans le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire en vue de lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté;
- Demander au Conseil économique et social d'étudier, par le truchement de la Commission du développement social, les moyens de mettre en commun les expériences et pratiques, afin d'aider les États Membres à élaborer des politiques pour promouvoir les buts du Sommet;
- Inviter la Commission du développement social à examiner la question du bénévolat en 2001, Année internationale des Volontaires;
- Renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coordination de l'action menée au niveau international pour donner suite aux conférences et sommets des Nations Unies, en favorisant des relations de travail plus étroites entre les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies et en appuyant la coopération avec les institutions de Bretton Woods afin que les objectifs et les grandes orientations de ces conférences et sommets soient dûment pris en considération;
- Prier le Conseil économique et social d'évaluer régulièrement, par l'intermédiaire de la Commission du développement social, l'application future des décisions du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire.

64. Le document final porte sur un large éventail de questions cruciales se rapportant au développement social dans le monde qui méritent d'être examinées plus à fond par les entités compétentes du système des Nations Unies. À cet égard, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a écrit aux chefs des institutions, fonds et programmes des Nations Unies au sujet de la façon dont des initiatives précises pourraient être mieux intégrées aux activités menées

dans le cadre de leur programme de travail ordinaire, et pour leur demander de mettre au point des modalités de mise en oeuvre et de coopération.

65. Il convient de rappeler que la Commission du développement social, à sa trente-neuvième session qui se tiendra en février 2001, doit se prononcer sur son programme de travail pour la période quinquennale 2002-2006. Par conséquent, la Commission souhaiterait peut-être examiner certaines des questions soulignées dans le présent rapport en tant que thème éventuel pour ses travaux futurs. Pour sa trente-neuvième session, la Commission aura comme thème prioritaire « Amélioration de la protection sociale et réduction de la vulnérabilité dans le contexte de la mondialisation »; et comme sous-thème « Rôle du volontariat dans la promotion du développement social ».

66. Nombre des questions examinées à la session extraordinaire feront également l'objet d'un examen au cours des grandes conférences intergouvernementales qui se tiendront dans le cadre du système des Nations Unies, notamment au Sommet du Millénaire (6-8 septembre 2000) et à l'Assemblée du Millénaire (cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale). Sur la recommandation de la session extraordinaire, la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon international, qui se tiendra en 2001, examinera la question de la mobilisation de ressources nationales et internationales pour financer le développement social et donner effet à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague. De même, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra du 14 au 20 mai 2001, se penchera sur nombre des initiatives nouvelles ayant trait à l'Afrique et aux pays les moins avancés. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra du 31 août au 7 septembre 2001, et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002) feront le point des nouvelles initiatives énoncées dans l'engagement sur l'intégration sociale. Comme il est indiqué dans l'engagement 3, la session extraordinaire appuie la tenue, en 2001, d'une conférence mondiale sur l'emploi sous l'égide de l'OIT. Enfin, le document final devrait contribuer aux préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les établis-

sements humains (Habitat II) (juin 2001) et de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants en 2001, ainsi qu'à l'examen décennal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (2002).

#### Notes

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

<sup>2</sup> Ibid., annexe II.

<sup>3</sup> Texte actuellement disponible à l'adresse suivante : <<http://www2.unesco.org/wef/en-conf/dakframeng.shtm#top>>.



## Annexe

### Vue d'ensemble des nouvelles mesures

Les nouvelles mesures énumérées ci-après sont présentées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le document final de la session extraordinaire. Plusieurs de ces mesures se rapportent à plus d'un engagement.

#### Un environnement propice

- Instaurer des mécanismes d'évaluation et de suivi des répercussions sociales des politiques macroéconomiques, en accordant une attention particulière à celles prises en cas de crise financière et à la conception des programmes de réforme économique.
- Définir des lignes directrices nationales et régionales pour l'évaluation des coûts économiques et sociaux du chômage et de la pauvreté en se fondant sur une définition élargie des termes « productivité » et « efficacité ».
- Demander au Conseil économique et social et à la Commission du développement social d'étudier les moyens de mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques en matière de développement social afin de promouvoir les buts du Sommet.
- Améliorer l'accès des pays en développement et des pays en transition au système du commerce international, notamment en leur facilitant l'accès à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en leur procurant une assistance technique au niveau bilatéral et sous les auspices de l'OMC, de la CNUCED et du Centre du commerce international, et en leur permettant de participer aux négociations commerciales internationales.
- Réduire les répercussions sociales et économiques négatives des turbulences financières internationales notamment en envisageant d'adopter un moratoire provisoire sur la dette, pour réduire l'instabilité des flux de capitaux à court terme, en fournissant une assistance technique pour renforcer les marchés financiers intérieurs, en protégeant les services sociaux de base, notamment les services d'éducation et les services de santé et en

renforçant les consultations nationales avec les acteurs de la société civile pour la formulation de la politique économique.

- Promouvoir la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise des décisions économiques internationales, notamment en assurant la transparence et la responsabilisation des institutions financières internationales pour veiller à ce qu'elles intègrent les objectifs de développement social dans leurs politiques et programmes.
- Soutenir la mise en oeuvre rapide de l'initiative de Cologne pour la réduction de la dette et de l'initiative améliorée en faveur des pays pauvres très endettés ainsi que le principe selon lequel les économies réalisées seront affectées au développement social.
- Encourager la responsabilité sociale des entreprises en sensibilisant ces dernières, en créant un environnement propice et dynamique et en renforçant les partenariats nationaux.
- Envisager de prendre des mesures propres à réduire les effets des sanctions sur les plans social et humanitaire.

#### Élimination de la pauvreté

- Réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population vivant dans un état de pauvreté extrême.
- Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de croissance en faveur des pauvres.

#### Plein-emploi

- Mettre en commun les pratiques les plus efficaces concernant les systèmes de protection sociale, en recherchant les moyens de protéger les groupes vulnérables, sans protection et non assurés, grâce à l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et en mettant au point des mécanismes pour garantir la viabilité de ces systèmes compte tenu du vieillissement des populations et de l'augmentation du chômage.
- Réévaluer les politiques macroéconomiques en vue de concilier les objectifs de la création

d'emploi et de réduction de la pauvreté avec de faibles taux d'inflation.

- Assurer le dialogue social grâce à une représentation véritable des organisations professionnelles lors de l'élaboration des politiques sociales.
- Élaborer une stratégie internationale cohérente et concertée en matière d'emploi.
- Mettre en commun les pratiques optimales en matière de politiques de l'emploi.
- Ratifier et appliquer dans leur intégralité les conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux des travailleurs.
- Améliorer la collecte et l'analyse des données de base sur l'emploi notamment en ce qui concerne les secteurs non structuré, primaire et tertiaire et évaluer les possibilités de mesurer le travail non rémunéré.

### **Intégration sociale**

- Échanger des informations sur l'expérience nationale et les meilleures pratiques en ce qui concerne les politiques et programmes sur le vieillissement.
- Appuyer les travaux de recherche sur la situation actuelle et prévue des personnes âgées, afin de contribuer à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- Renforcer les organismes et mécanismes oeuvrant à la prévention et au règlement pacifique des conflits.
- Renforcer la capacité qu'ont les organes compétents des Nations Unies de promouvoir l'intégration sociale dans leurs stratégies et activités de relèvement après les conflits, y compris celles visant à résoudre les problèmes de traitement post-traumatique.

### **Égalité des sexes**

- Veiller à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la mise en oeuvre des décisions du Sommet et de toutes les nouvelles initiatives adoptées à la session extraordinaire,

grâce notamment à des programmes d'action positive et préférentielle.

### **Éducation et santé**

- Réaffirmer le Cadre d'action de Dakar – L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs –, adopté lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar, et reconnaître que la réalisation de cet objectif nécessitera un effort financier supplémentaire de la part des pays ainsi qu'une aide au développement accrue et un allègement de la dette, de l'ordre de 8 milliards de dollars par an.
- Renforcer les mesures nationales visant à prévenir la transmission du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) et en traiter les conséquences, notamment en renforçant les services de santé, en améliorant l'information et l'éducation, en formant le personnel de santé, en assurant la prévention de la transmission mère-enfant, en analysant les aspects politiques, sociaux et économiques du VIH/sida et en apportant un soutien social et éducatif aux groupes touchés par le VIH/sida.
- Mobiliser les entreprises commerciales pour qu'elles investissent dans la recherche de remèdes d'un prix abordable aux maladies qui touchent en particulier les populations des pays en développement.
- Reconnaître qu'il est extrêmement important d'avoir accès aux médicaments essentiels à un prix abordable, et tenir compte du fait que les droits de propriété intellectuelle contribuent à favoriser la recherche-développement dans le domaine des médicaments et une meilleure distribution de ceux-ci.
- Analyser les conséquences des accords sur le commerce des services de santé.
- Surveiller et analyser les conséquences sur le secteur pharmaceutique et sur la santé publique des accords internationaux pertinents, notamment des accords commerciaux.
- Inviter les organismes des Nations Unies à intégrer la dimension santé à leurs politiques et programmes.

## L'Afrique et les pays les moins avancés

- Envisager la création d'un fonds mondial de solidarité.
- Encourager les 25 pays d'Afrique les plus touchés par le VIH/sida à se fixer des objectifs à atteindre dans des délais précis pour réduire les niveaux d'infection – par exemple, la réduction de 25 % du taux d'infection chez les jeunes d'ici à 2005.

## Programmes d'ajustement structurel

- Veiller à ce que les programmes d'ajustement adoptés en réponse à des crises économiques n'entraînent pas de chute sensible de l'activité économique ou des coupes sombres dans les dépenses sociales.

## Ressources

- Élaborer les principes directeurs de politiques visant à générer sur le plan intérieur les recettes permettant de financer les politiques et programmes sociaux notamment par le biais d'un élargissement de l'assiette fiscale, d'une amélioration de l'efficacité des administrations fiscales, de la recherche de nouvelles sources de recettes et du recours à l'emprunt public.
- Mobiliser, au niveau national, des ressources nouvelles et supplémentaires pour le développement social, en élargissant l'accès au microcrédit, en encourageant des mécanismes comme les contrats communautaires pour les travaux à forte intensité de main-d'oeuvre, en améliorant les régimes fiscaux nationaux, en réduisant l'évasion fiscale et en luttant contre la corruption passive et active, le blanchiment de l'argent et le transfert illégal de fonds.
- Mobiliser au niveau international des ressources nouvelles et supplémentaires destinées au développement social, notamment en favorisant la coopération internationale en matière fiscale, en examinant des formules d'imposition des sociétés multinationales, en combattant le recours aux paradis fiscaux, en améliorant les mécanismes existants permettant de stabiliser les recettes tirées des produits primaires, en prévenant l'évasion fiscale, en accroissant les flux de res-

sources financières, publiques et privées, à destination des pays en développement, en analysant de façon rigoureuse les sources de financement nouvelles et originales aux fins du développement social, et en développant le secteur de la petite entreprise et de la microentreprise.

## Coopération internationale

- Renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de coordination de l'action menée pour donner suite aux conférences et sommets des Nations Unies en favorisant des relations de travail plus étroites entre les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies et en appuyant la coopération avec les institutions de Bretton Woods.
- Adopter des mesures législatives et élargir les activités de sensibilisation menées par les parlementaires en ce qui concerne l'application des décisions prises au Sommet mondial et des nouvelles initiatives adoptées à la session extraordinaire.
- Inviter le Conseil économique et social à lancer une campagne mondiale pour éliminer la pauvreté.
- Prier le Conseil économique et social et la Commission du développement durable d'évaluer régulièrement l'application des décisions du Sommet et de la session extraordinaire.